**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Une image contenant texte, Police, logo, Graphique

Description générée automatiquement

|  |  |
| --- | --- |
| **Maître de l’ouvrage** | Office de Tourisme Pays Basque  20 Boulevard Victor Hugo  64500 Saint-Jean-de-Luz |
| **Objet du marché** | Nettoyage de locaux et vitrages de l’Office de Tourisme Pays Basque |
| **Procédure** | PROCEDURE ADAPTEE passé en application de l’article L 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique résultant du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et de l’Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 |
| **Date limite**  **de remise des offres** | Vendredi 31 Octobre 2025 à 12h |

**SOMMAIRE**

Article 1 - Identification du souscripteur

Article 2 - Objet du marché

2.1 – Objet du marché

2.2 – Variantes

2.3 – Conditions d’obtention du dossier de consultation

Article 3 – Validité des actes d’engagement

3.1 – Durée du marché

Article 4 – Négociation

Article 5 – Visites des locaux

Article 6 – Procédure de passation de marché

6.1 – Forme juridique de l’attributaire

6.2 – Pièces à fournir

## Article 7 – Déroulement de la procédure

7.1 – Elimination des candidats

7.2 – Critères de jugement

Article 8 – Conditions de remise des offres

8.1 – Contenu des offres

8.2 – Modalité de dépôt des offres

Article 9 - Renseignements complémentaires / communications et échanges d’informations

Article 10 – Information sur le Règlement Général sur la Protection des données Personnelles

Article 11 – Avance, nantissement et garantie financière

Article 12 – Procédure de recours

**Article 1 – Identification du souscripteur**

OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE

Directrice-Ordonnatrice : Isabelle FORGET

20 Bd Victor Hugo – 64 500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Tél. 05.59.26.03.16

Contacts : [i.forget@otpaysbasque.com](mailto:i.forget@otpaysbasque.com) ou [f.landron@otpaysbasque.com](mailto:f.landron@otpaysbasque.com)

Identifiant CHORUS : 84130247400017

**Article 2 – Objet du marché**

**2.1 – Objet du marché**

Le présent marché concerne le nettoyage de certains locaux et / ou de certains vitrages de l’Office de Tourisme Pays Basque, par la voie d’une procédure de mise en concurrence adaptée en application des articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

Le marché est alloti. Seul le lot n° 3 comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche conditionnelle pourra être affermie dans un délai de 4 mois à compter de la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur informera le titulaire par ordre de service. Le non-affermissement de la tranche conditionnelle n’ouvre droit à aucune indemnité.

Les autres lots sont traités en tranche ferme uniquement.

**Lot n° 1 – Secteur Sud Labourd**

* Nettoyage des locaux et vitrages du Bureau d’Accueil Touristique d’Ascain
* Nettoyage des locaux et vitrages du Bureau d’Accueil Touristique de Ciboure
* Nettoyage des locaux et vitrages du Bureau d’Accueil Touristique de Guéthary
* Nettoyage des vitrages du Bureau d’Accueil Touristique de Saint-Jean-de-Luz
* Nettoyage des locaux du Bureau d’Accueil Touristique d’Urrugne

**Lot n° 2 – Secteur Adour**

* Nettoyage des locaux et vitrages du Bureau d’Accueil Touristique de Bidache
* Nettoyage des locaux et vitrages du Bureau d’Accueil Touristique d’Hasparren
* Nettoyage des locaux et vitrages du Bureau d’Accueil Touristique de La Bastide Clairence
* Nettoyage des locaux du Bureau d’Accueil Touristique d’Urt – Juillet et Août

**Lot n° 3 – Secteur Soule**

* Tranche ferme : Nettoyage des locaux et vitrages du Bureau d’Accueil Touristique de Tardets
* Tranche conditionnelle : Nettoyage des toilettes à Holzarte

Chaque candidat peut librement soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots. Chacun de ces lots peuvent être attribués ensemble ou séparément.

Les lots ne sont pas scindables : l’entreprise devra présenter pour chacun des lots, une offre complète de prix pour l’ensemble de la prestation.

Le non-respect de cette disposition entraînera le droit de rejet de l’offre incomplète comme non conforme.

**2.2 – Variantes**

Chaque candidat doit présenter une proposition de base entièrement conforme au dossier de consultation. Mais il est possible de présenter des propositions supplémentaires, notamment des prestations de services complémentaires, à la condition expresse que leur nature et leur coût apparaissent distinctement en annexe de l’acte d’engagement.

**2.3 – Conditions d’obtention du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est à retirer de manière dématérialisée sur la plateforme  [https://demat-ampa.fr](https://marchespublics-aquitaine.org/agent).

Pour toute demande d'assistance technique, vous pouvez utiliser l'assistance en ligne ou le support téléphonique joignable au **01 76 64 74 03.**

**Article 3 – Validité des actes d’engagement**

Les candidats devront maintenir leur offre jusqu’à la date d’exécution du marché, à savoir jusqu’au 1er janvier 2026.

**3.1 – Durée du marché**

A partir de l’effet de sa notification, le marché est prévu pour une durée de 3 ans et prendra effet le 1er janvier 2026 jusqu’au 31 décembre 2028. La date anniversaire est le 1er janvier. Il peut cependant être mis fin au marché, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception à la date d’anniversaire du marché sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

**Article 4 – Négociation**

Il est entendu que le souscripteur se réserve le droit de recourir à la négociation des offres formulées avec le ou les candidats de son choix lorsque ceci apparaît opportun pour le souscripteur. Toutefois, cette possibilité ne l’empêche pas d’attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

**Article 5 – Visite des locaux**

Une visite des locaux concernés par le présent marché, pourra être organisée afin de permettre aux candidats d’apprécier la nature et l’ampleur des prestations à réaliser. Une visite des sanitaires Holzarte (Lot n° 3 - tranche conditionnelle) n’est pas possible (mise en place temporaire 6 semaines en juillet et août).

Cette visite est facultative et n’est pas une condition de recevabilité des offres.

Les candidats qui souhaitent effectuer une visite devront en faire la demande préalable auprès du Maître d’ouvrage, selon les modalités précisées dans le cahier des charges.

Lors de cette visite, aucune information complémentaire engageant le Maître d’ouvrage ne sera communiquée en dehors des éléments du dossier de consultation.

Il appartient au candidat de recueillir toutes les informations nécessaires à l’établissement de son offre.

**Article 6 – Procédure de passation de marché**

**6.1 – Forme juridique de l’attributaire**

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d’un ou plusieurs groupements.

Quel que soit le mode d’attribution du marché, l’entreprise mandataire d’un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d’un groupement pour un même marché.

Les candidatures et les offres sont présentées soit par l’ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s’il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

**6.2 – Pièces à fournir**

Pour participer à la consultation, chaque candidat devra fournir obligatoirement une proposition comportant pour chaque lot, les pièces énumérées ci-après :

1) L’acte d’engagement (A.E) complété par lot auquel le candidat a répondu

2) Le règlement de consultation

1. Le cahier des charges
2. Les variantes éventuellement présentées pour chaque lot

Ces pièces devront porter la date, la signature et le cachet du soumissionnaire et la mention « lu et approuvé ».

Les candidats au lot n° 3 doivent présenter :

* un prix distinct pour la tranche ferme et pour la tranche conditionnelle,
* un acte d’engagement mentionnant ces deux tranches,
* un détail estimatif séparant clairement la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

L’Office de Tourisme Pays Basque se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation sans que les fournisseurs puissent demander une quelconque indemnité.

## Article 7 – Déroulement de la procédure

**7.1 – Elimination des candidats**

Lors de l’ouverture des offres, le critère d’élimination sera le suivant :

- La non-production des documents prévus à l’article 6.2 ci-dessus.

**7.2 – Critères de jugement**

Le jugement des offres sera effectué dans des conditions analogues à celles prévues au Code de la Commande Publique.

La personne publique choisit l’offre qu’elle juge économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement suivants :

- Valeur technique des prestations 40 points

- Prix des prestations 40 points

- Démarche environnementale 20 points

**Article 8 – Conditions de remise des offres**

**8.1 – Contenu des offres**

Les propositions seront obligatoirement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Un dossier de candidature devra être produit par lot.

Justificatifs à produire afin d’apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Chaque candidat ou chaque membre du groupement candidat devra produire les pièces suivantes :

1. **La lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent) contenant notamment la déclaration sur l’honneur par le candidat certifiant qu’il n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu’il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212.11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés (en cas de groupement d’entreprises, chaque membre du groupement devra fournir cette déclaration sur l’honneur).
2. **La déclaration du candidat** (formulaire DC2 ou tout autre document équivalent) lui permettant de justifier de son aptitude à exercer une activité professionnelle, de sa capacité économique et financière et de ses capacités techniques et professionnelles).

Les candidats peuvent utiliser les DC1 et DC2 ou le DUME qui sont disponibles sur le site Internet : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr

***DISPOSITIONS IMPORTANTES :***

Si certaines pièces sont absentes ou incomplètes, les candidats concernés pourront éventuellement être invités à compléter leur dossier dans un délai maximum de 10 jours suivant la demande qui leur sera formulée (Article R2144-6 du code de la commande publique).

Il est par ailleurs rappelé qu’une même personne ne peut représenter plus d’un candidat pour un même marché (Article R2142-4 du code de la commande publique).

De même, pour chacun des lots, une même personne ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d’un ou plusieurs groupements ; ou en qualité de membre de plusieurs groupements (Article R2142-21 du code de la commande publique).

D'autre part, l’offre comprendra pour chacun des lots auquel le candidat soumissionne :

* L’acte d'engagement, et s’il y a lieu d’une annexe précisant de façon exhaustive les réserves aux spécifications du cahier des charges, détaillées sur un document annexe,
* Les conditions générales et, s’il y a lieu, les conventions spéciales qui seront applicables au contrat objet du marché.
* La note explicative.

Le candidat auquel il sera envisagé d’attribuer le marché devra produire en outre les pièces mentionnées des articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique, dans un délai maximum de 10 jours suivant la demande qui lui sera formulée, à savoir :

* les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
* les pièces mentionnées aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail.
* un extrait du registre pertinent (tel que K, K-bis, D1).
* si le soumissionnaire est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

nb : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit (article R2143-13 du code de la commande publique).

**8.2 – Modalité de dépôt des offres**

Les offres seront déposées de manière dématérialisée sur la plateforme  [https://demat-ampa.fr](https://marchespublics-aquitaine.org/agent) au plus tard le **vendredi 31 octobre 2025 à 12h**. La signature électronique n’est pas obligatoire.

Pour toute demande d'assistance technique, vous pouvez utiliser l'assistance en ligne ou le support téléphonique joignable au **01 76 64 74 03.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ne seront pas retenus.

**Article 9 – Renseignements complémentaires / communications et échanges d’informations**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir avant le 24 octobre 2025 sur la plateforme de dématérialisation : <https://demat-ampa.fr>

**Article 10 – Information sur le Règlement Général sur la Protection des données Personnelles**

Les candidats s’assurent du respect de la réglementation liée au traitement des données personnelles et s’engagent à fournir l’identité et les coordonnées de leur délégué à la protection des données personnelles.

**Article 11 – Avance, nantissement et garantie financière**

Sans objet au regard de l’objet du marché.

**Article 12 – Procédure de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Pau

Villa Noulibos - 50 cours Lyautey - CS 50543  
64010 Pau Cedex

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l’introduction des recours

Cf le Tribunal Administratif à l’adresse ci-dessus.